

## NEURONES S.A.

Société Anonyme au capital de 9 711 486,40 euros  
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau 1 »  
205, avenue Georges Clemenceau  
92000 NANTERRE

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

### Extrait du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin à treize heures, les membres du Conseil d'Administration de la société NEURONES S.A. se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et fixation de ses pouvoirs,
- Renouvellement du mandat du Directeur général délégué,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Fixation de la rémunération du Directeur général délégué,
- Lancement effectif d'un programme de rachat d'actions,
- Fin de la période d'acquisition du plan I d'attribution gratuite d'actions – augmentation de capital subséquente,
- Croissance externe,
- Questions diverses.

[...]

Le Conseil, constatant la participation effective de plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Monsieur Luc de CHAMMARD, en tant que Président du Conseil d'Administration, prend la présidence de la séance.

[...]

#### 6. ATTRIBUTAIRES DEFINITIFS DU PLAN I – EMISSION DE NOUVELLES ACTIONS

Le Président rappelle aux administrateurs que le plan d'attribution gratuite d'actions (plan I) décidé par le Conseil d'Administration en date du 2 juin 2022 arrivait au terme de la période d'acquisition le 2 juin 2025. Le Conseil avait alors attribué gratuitement 50 000 actions existantes ou à émettre à dix bénéficiaires (sept salariés de la société et trois cadres importants de deux filiales).

En considération de la condition de présence durant toute la période d'acquisition pour se voir définitivement attribuer les actions, le Conseil constate à ce jour qu'il convient de livrer, en date du 3 juin 2025 – soit le premier jour ouvré suivant la fin de la période d'acquisition –, 50 000 actions aux dix bénéficiaires du plan.

Le Conseil approuve la liste définitive des bénéficiaires et les quantités attribuées comme annexée au présent procès-verbal.

En conséquence, le Conseil décide d'émettre 50 000 (cinquante mille) actions à la date du 3 juin 2025 pour les attribuer aux bénéficiaires du plan I.

Le Conseil constate ainsi une augmentation du capital social d'un montant de 20 000 (vingt mille) euros, réalisée par prélèvement de cette somme sur le compte « prime d'émission ».

Le capital social passe, à la date du 3 juin 2025, de 9 711 486,40 euros à 9 731 486,40 euros et est constitué de 24 328 716 actions.

Les statuts sont modifiés en conséquence et plus particulièrement l'article 6 (Capital social) qui devient :




« Le capital social est fixé à la somme de 9 731 486,40 euros. Il est divisé en 24 328 716 actions de 0,40 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées. »

Après en avoir délibéré, l'augmentation de capital et ses modalités exposées ci-avant sont approuvées.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président afin d'exécuter les présentes décisions et tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prescrites par les dispositions légales ou réglementaires.

[...]

  
certifié en forme  
le 5 juin 2025  
Lucie CHAMPANI  
Président du Conseil d'Administration